

Admission à l'université

Ce que vous devez savoir!

Dates limites pour déposer une demande

Pour la majorité des programmes universitaires contingentés, les dates limites sont les suivantes:

1^{er} mars: pour l'admission à la session automne

1^{er} novembre: pour l'admission à la session hiver

ÉTS :

Automne : **1^{er} août**

Hiver : **1^{er} décembre** (pas d'admission à l'hiver aux détenteurs d'un DEC en sciences de la nature ou en Sciences informatiques et mathématiques)

Avant de déposer une demande d'admission, il est préférable de toujours **valider** certaines informations. Vérifiez les conditions d'admission (critères d'admissibilité, les préalables, s'il y a lieu, tests/entrevue/lettre de motivation, etc.) ainsi que le contingentement par programme et par université. N'hésitez pas à consulter l'équipe des conseillers du service d'information scolaire et d'orientation.

Accédez aux demandes d'admission en ligne dans les universités!

[Université de Montréal](#)

[HEC](#)

[Polytechnique](#)

[Université de Montréal](#)

[ÉTS](#)

[Concordia](#)

[Université McGill](#)

[Université de Sherbrooke](#)

[Université Bishop's](#)

[Université Laval](#)

[Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Université du Québec en Outaouais](#)

[Université du Québec à Chicoutimi](#)

[Université du Québec à Rimouski](#)

[Université du Québec en Abitibi-Abitibi-Témiscamingue](#)